

Référence : RM/20-12-538
Auteur : Rémi MAILLIU
Date d'émission : 03/12/2020



« A NOËL, JE DORS A L'HÔTEL »

Communiqué de Presse



Noël est « La » fête de famille par excellence.

Pour le département de l'Aube, le réveillon de la Saint Sylvestre et le jour de l'an correspondent aux 2 jours les plus touristiques de l'année avec des pics de 65000 nuitées supplémentaires.

Habituellement logés chez leurs proches, ces visiteurs auront l'opportunité de dormir à l'hôtel à moindre frais cette année.

Partager les meilleurs moments et dormir tranquillement à l'hôtel

Ce n'est pas la nuit qu'on profite des proches alors c'est bien au profit d'une distance qui n'est pas socialement préjudiciable que ces amis ou familles venus d'ailleurs pourront dormir chez un professionnel de l'hébergement. Les hôtels respectent depuis le premier confinement des protocoles sanitaires qui assurent une parfaite sécurité des touristes.

Solidaire sans se ruiner

Le Comité départemental du Tourisme de l'Aube remboursera à hauteur de **50€** les séjours de ces visiteurs qui dormiront à l'hôtel pendant toutes les vacances de Noël. Les participants n'auront qu'à présenter leur facture nominative. Les 200 premiers demandeurs pourront ainsi profiter d'une bonne literie et d'un service professionnel à moindre frais.

L'opération vise à soutenir les professionnels du tourisme aubois qui ont beaucoup souffert des confinements et qui ne peuvent aujourd'hui assurer un remplissage habituel du fait de la fermeture des restaurants. Elle permet aussi d'apporter une tranquillité sanitaire aux rassemblements familiaux bien légitimes en cette période.



Comment bénéficier de l'offre « A Noël, je dors à l'hôtel » ?

1. Je passe au moins une nuit dans un hôtel de l'Aube entre le vendredi 18 décembre 2020 et le dimanche 3 janvier 2021
2. Jusqu'au 1^{er} février 2021, j'ai 2 solutions pour renvoyer mon justificatif de séjour (facture nominative acquittée) :
 - soit je complète le formulaire dédié sur le site www.jedorsalhotel.fr
 - soit j'envoie les justificatifs par courrier à CDT Aube - 34, Quai Dampierre - 10 000 TROYES.
3. Si je suis dans les 200 premiers demandeurs, mon éligibilité sera confirmée.
4. Je reçois mon remboursement par virement bancaire dans un délai maximum de 8 semaines.

Quels sont les hôtels participants à l'opération ?

Tous les hôtels de tourisme de l'Aube en Champagne sont éligibles à cette opération. La liste est disponible sur la page <https://www.aube-champagne.com/fr/trouvez-votre-hotel-dans-l-aube-en-champagne/>.

CONTACT PRESSE – CDT AUBE

Rémi MAILLIU

Tel : 06 82 54 80 04

Mail : remi.mailliu@aube.fr